

LOT-ET-GARONNE

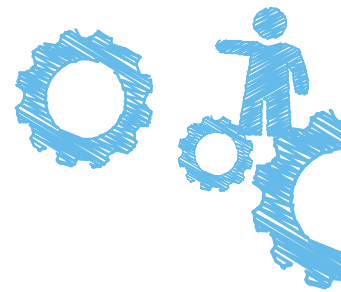
Économie Sociale & Solidaire

Vademecum



Édito	3
1. Connaître l'Economie Sociale et Solidaire	4
1-1 Définition de l'Economie Sociale et Solidaire ?	4
1-2 Les secteurs d'activités de l'ESS	5
1-3 Une diversité de statuts	6
1-4 Une économie à fort impact social	10
2. Etat des lieux de l'Economie Sociale et Solidaire	15
2.1 L'ESS en chiffres	15
2.2 Profil de l'ESS en France	15
2.3 Profil de l'ESS en Région Nouvelle-Aquitaine	18
2.4 L'Economie Sociale et Solidaire dans le Lot-et-Garonne	18
2.4.1 Profil de l'emploi ESS	18
2.4.2 Les formes juridiques de l'ESS dans le Lot-et-Garonne	20
2.4.3 Les structures de l'ESS du Lot-et-Garonne	20
2.4.4 La place du Lot-et-Garonne dans la région	21
3. Les politiques publiques départementale, régionale, nationale de l'ESS	22
3.1 La politique nationale de l'Economie Sociale et Solidaire	22
3.2 La politique régionale	23
3.3 La politique du Département de Lot-et-Garonne	24
3.3.1 Généralités	24
3.3.2 Les étapes de création de la feuille de route de l'ESS	25
3.3.3 La feuille de route de l'ESS	26
4. Se faire accompagner en Lot-et-Garonne	29
4.1 Les grandes têtes de réseau de l'ESS	29
4.2 Acteurs de l'ESS en Lot-et-Garonne	32
4.2.1 Les acteurs institutionnels	32
4.2.2 Les principaux acteurs accompagnants les structures de l'ESS	35
5. Nouvelles orientations économiques possibles	38
Glossaire	39





Édito

Longtemps l'Économie Sociale et Solidaire a été considérée comme une activité « de niche », en marge de "l'économie réelle". Il n'en est rien et l'attention que nous lui portons aujourd'hui témoigne de son formidable potentiel. En Lot-et-Garonne, l'Économie Sociale et Solidaire représente près de 1500 établissements et plus de 14 000 emplois, soit 15 % des effectifs salariés.

Les structures qui la composent défendent des modèles d'entrepreneuriat, de consommation et de production alternatifs, avec des valeurs éthiques de gestion et un mode de gouvernance démocratique et participatif... autant de principes partagés et promus par le Conseil départemental.

L'Économie Sociale et Solidaire est une économie de proximité, qui participe à la création d'emplois locaux non délocalisables, porteurs de sens pour le territoire et d'épanouissement pour les habitants.

Dans la continuité des nombreuses initiatives mises en place ces dernières années (feuille de route de l'ESS, appels à projets...), le Conseil départemental a souhaité élaborer ce vadémécum afin d'établir un état des lieux de l'ESS dans le Lot-et-Garonne, en Nouvelle-Aquitaine et en France, de manière à identifier les forces, les faiblesses, mais aussi les progrès et les nouvelles orientations possibles.

Il nous permet de porter un regard nouveau, actualisé et enrichi de ce secteur qui est incontestablement un secteur porteur d'espoirs, de solidarité et d'innovation au service de la société.

Christine Gonzato-Roques,
Vice-présidente en charge
du Développement social,
de l'insertion et de l'habitat

Sophie Borderie,
Présidente du Conseil
départemental
de Lot-et-Garonne

Michel Masset,
Vice-président en charge
du Développement
économique

1- Connaître l'Economie Sociale et Solidaire

1 - 1 DEFINITION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

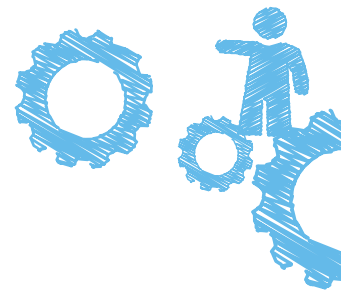
De par sa géométrie variable et sa transversalité, l'Economie Sociale et Solidaire défie les mécanismes d'analyses traditionnels. Les structures de l'ESS agissent, comme toute entreprise, sur un territoire défini dans un contexte précis et leurs actions s'intègrent à un secteur d'activités spécifique. L'ESS garantit une juste distribution des ressources et un investissement dans des projets répondant aux besoins sociaux ou sociétaux. Cependant, d'une entreprise à l'autre, le contexte, le secteur d'activité et le territoire varient radicalement. À première vue donc, il semble difficile de concevoir une définition unique de l'ESS et d'en tracer le périmètre. Diverses dans leurs réalités, les entreprises relevant de l'ESS partagent néanmoins des valeurs communes.

Toutefois, la loi 2014-856 du 31 juillet 2014, a permis de fixer un cadre précis à l'ESS. Elle permet dans un premier temps d'identifier clairement une économie peu connue, et dans un deuxième temps, elle donne une définition des fondements, acteurs, finalités et mode de gouvernance des structures de l'ESS



L'ESS peut concerner la production, la transformation, la distribution, l'échange et la consommation de biens ou de services. Les structures de l'ESS suivent une finalité d'utilité sociale s'inscrivant dans un projet économique créateur de richesses. Pour rentrer dans une démarche dite de l'ESS, il faut par le biais de ses actions, et dans le processus de production et de commercialisation, répondre aux principes de l'ESS définis par cette loi.





1 - 2 LES SECTEURS D'ACTIVITÉS DE L'ESS

Action sociale	Soutien aux entreprises	Activités financières et d'assurance	Enseignement
Santé humaine	Agriculture, industrie et construction	Sport et loisirs	Arts, spectacles
	Hebergement et restauration	Descteurs non classés	

L'ensemble des diverses structures de l'ESS se rassemble autour des grands principes fondamentaux suivants :

Le fonctionnement est démocratique: une personne = une voix, chaque individu est au même niveau hiérarchique. La gestion est autonome et indépendante des pouvoirs publics.

Toute personne qui le souhaite peut participer, adhérer et prendre des responsabilités dans l'organisation dans laquelle elle travaille.

Les bénéfices sont prioritairement destinés au développement de l'activité car il n'y a pas d'actionnaires à rémunérer. Les fonds propres ne sont pas partageables.

La personne et l'objet social priment sur le capital et la recherche de profit. Cela se traduit par la fourniture de services innovants et équitables, relevant ou non du secteur marchand.



1 - 3 UNE DIVERSITÉ DE STATUTS

Le périmètre de l'ESS tel qu'il est délimité par la loi de 2014, comprend les structures s'inscrivant sous statuts juridiques de coopératives, mutuelles, associations et fondations. La loi intègre également les sociétés commerciales à condition qu'elles poursuivent un objectif d'utilité sociale.

Les coopératives: ces types de sociétés à objet civil ou commercial, détenues et contrôlées par leurs membres respectent les principes énoncés par la loi du 10 septembre 1947, à savoir «une adhésion volontaire et ouverte à tous, une gouvernance démocratique, la participation économique de leurs membres, la formations desdits membres et la coopération avec les autres coopératives».

Il en existe plusieurs types, notamment :

- Les Sociétés Coopératives et Participatives (SCOP).
La gestion est démocratique (une personne = une voix) et le mode de fonctionnement ne privilégie pas la lucrativité. L'entreprise appartient notamment aux salariés qui détiennent en majorité le capital social de la société.
- Les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC).
Elles fonctionnent de la même façon qu'une SCOP à la différence que le capital peut être détenu par les salariés, mais aussi par les bénéficiaires de l'activité, à savoir les clients, les usagers et les fournisseurs. Aucune de ces parties prenantes ne peut avoir la majorité de décision. Les pouvoirs sont partagés.
- Les Coopératives d'Activité et d'Emploi (CAE).
Elles utilisent le statut d'entrepreneur-salarié-associé (reconnu par la loi du 31 juillet 2014), pour leurs salariés porteurs de projet et créateurs d'entreprise. Les CAE offrent un cadre juridique et un accompagnement économique, social et humain au salarié qui reverse une partie de son chiffre d'affaires à la CAE.
- Les Sociétés Coopératives Agricoles (SCA).
Elles sont constituées librement par et pour des agriculteurs. L'objet est d'assurer un approvisionnement de leur exploitation, d'améliorer les conditions de production et de faciliter l'écoulement des produits.
- Les Sociétés d'Intérêt Collectif Agricole (SICA).
Elles ont pour objectifs de développer et de gérer des installations ou d'assurer des services dans l'intérêt du secteur agricole ou des habitants du territoire sans distinction professionnelle. Elles ont l'obligation d'avoir au moins 20 % d'adhérents non agricoles
- Les Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA).
Elles regroupent des agriculteurs qui investissent ensemble dans du matériel et s'organisent pour utiliser ces équipements sur leur exploitation.





Les associations : structures encadrées par la loi du 1er juillet 1901, qui les qualifie comme « la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices, c'est-à-dire à but non lucratif ».

Les mutuelles : personnes morales à but non lucratif définies par l'article L111-1 du code de la mutualité. « Les mutuelles sont des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Les mutuelles acquièrent la qualité de mutuelle et sont soumises aux dispositions du présent code à dater de leur immatriculation au Registre national des mutuelles. Elles mènent notamment au moyen de cotisations versées par leurs membres, et dans l'intérêt de ces derniers et de leurs ayants-droit, une action de prévoyance, de solidarité et d'entraide, dans les conditions prévues par leurs statuts afin de contribuer au développement culturel, moral, intellectuel et physique de leurs membres et à l'amélioration de leurs conditions de vie ».

Les fondations : personnes morales de droit privé à but non lucratif, elles sont définies par l'article 18 de la loi du 23 juillet 1987 comme « acte par lequel une ou plusieurs personnes physiques ou morales décident l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif ».

Les sociétés commerciales : structures juridiques à personnalité morale leurs permettant d'organiser une activité professionnelle dans un cadre précis. La société commerciale est encadrée par le code du commerce qui en donne une définition selon son activité commerciale ou selon son statut juridique réputé commercial. Elles peuvent bénéficier du statut ESS à condition qu'elles poursuivent un objectif d'utilité sociale.

• **Focus: Coopérative d'Activités et d'Emploi (CAE) - Co-actions**

Cette coopérative permet à celles et ceux qui veulent entreprendre de tester la viabilité de leur projet en conciliant liberté, sécurité et participation à la vie de l'entreprise.

La finalité et la philosophie portées par les co-fondat.rice.eur.s et partagées par les entrepreneur.es, associé.e.s et partenaires de Co-actions se résument ainsi « mettre la personne et son projet au centre, et accompagner son développement et son autonomisation au travers de l'intelligence collective ».

A qui s'adresser ?

Ferme de Marahans
33 840 Captieux
Tél: 05 56 65 49 56
<https://co-actions.coop/>

• Focus: Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) - Hang'ART

Le Hang'ART est devenu une SCIC depuis janvier 2020. A ce jour, elle compte plus de 100 sociétaires (salariés, bénévoles, clients, associations, entreprises et collectivité territoriale).

Le Hang'ART est un restaurant solidaire qui se décline autour de 3 axes :

- l'inclusion sociale à travers l'accueil de personnes en situation de fragilité via les conventions de stage et le bénévolat (Handicap, addiction, précarité, etc.),
- l'insertion sociale à travers l'accessibilité du restaurant et des animations (le « vivre-ensemble » dans un quartier avec une population mixte : quartier résidentiel et politique de la ville),
- la lutte contre le gaspillage alimentaire afin de proposer une cuisine anti-gaspillage alimentaire.

A qui s'adresser ?

Le Hang'ART
116 boulevard Edouard Lacour
47000 Agen
Tél: 05 53 96 91 79

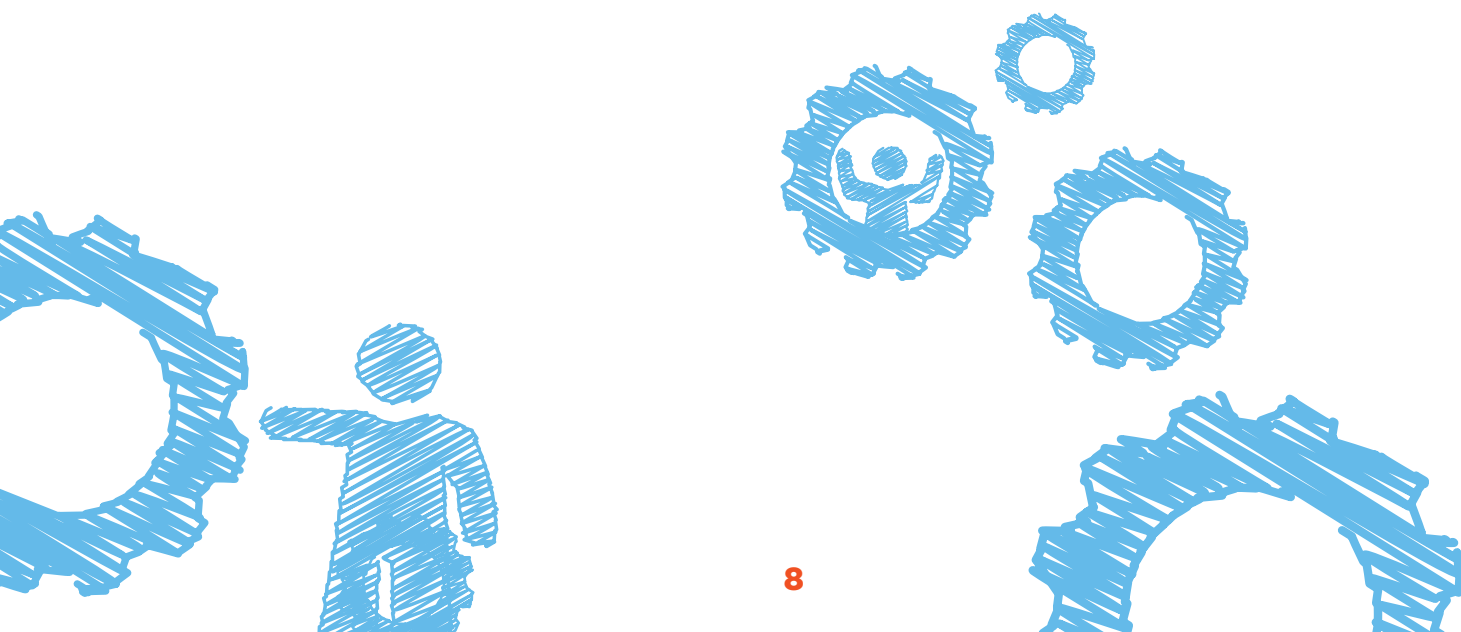
• Focus: une association - Ecoreso Autonomie

L'objectif d'Ecoreso Autonomie est de mettre en place un dispositif d'économie circulaire des aides techniques pour l'autonomie, à savoir collecter, rénover, reconditionner le matériel de compensation du handicap qui n'est plus utilisé et le redistribuer aux personnes âgées en perte d'autonomie ou handicapées.

Adossée à cette activité de réemploi, l'économie de fonctionnalité sera priorisée: elle consistera à préconiser les aides techniques efficaces par un réseau d'ergothérapeutes, à assurer le suivi de l'adéquation de l'aide par rapport au handicap et à procéder à son échange en cas d'inadéquation. Le matériel ainsi récupéré rentrera à nouveau dans le cycle de distribution.

A qui s'adresser ?

Ecoreso Autonomie Lot-et-Garonne
ZAE de la Confluence, chemin Rieulet
47160 Damazan
Tél: 07 71 63 10 46



Comparaison de différents statuts :

La SCOP	Possibilité de percevoir des dons et des subventions publiques Partage équitable des bénéfices Implication des salariés dans le projet	Les prises de décisions peuvent être longues	Une société commerciale classique peut être reprise en SCOP par ses salariés s'ils disposent du capital nécessaire	Les activités de production, le BTP, le conseil, la formation, la communication
La SCIC	Possibilité de percevoir des dons et des subventions publiques Utilité sociale Gouvernance partagée et plurielle Ancrage territorial fort	Les prises de décisions peuvent être longues	Une association répondant à un besoin territorial peut évoluer en SCIC si elle veut se positionner sur le secteur marchand	Une société d'auto-partage, un fournisseur d'énergie...
Les associations	Possibilité de percevoir des dons et des subventions publiques Bénéficie d'une exonération d'impôts commerciaux Défiscalisation des dons	Pas de possibilité de lever des fonds L'activité marchande ne peut pas dépasser 30 % de ses revenus	Une association ne peut pas devenir une société commerciale (sauf dans le cas d'une association de préfiguration).	Les projets de ressourceries, recycleries...
Les sociétés commerciales	Prise de décisions rapide Levées de fonds possible Souvent utilisées comme filiale d'une association non marchande	Nécessité d'inclure l'utilité sociale et la gouvernance partagée dans ses statuts Nécessité de communiquer davantage pour être reconnu dans l'ESS	Une SA, une SAS ou une SARL peuvent devenir une SCOP ou une SCIC	Les artisans, les commerçants, les industriels, les professions libérales (hors professions juridiques, judiciaires ou de santé)

Source : *Entreprendre en économie sociale et solidaire*, CRESS Occitanie, 2019.

1 - 4 UNE ÉCONOMIE À FORT IMPACT SOCIAL

Porteuses de valeurs citoyennes et actrices de la solidarité territoriale et sociale, les structures de l'ESS ne sont pas prioritairement engagées dans la recherche du profit et de la plus-value financière.

Afin de faire connaître et reconnaître les grandes valeurs qui définissent l'identité des acteurs qui s'engagent dans l'ESS, le Département de Lot-et-Garonne a souhaité délibérer sur la Charte de l'économie sociale de 1980.

• La charte de l'Economie Sociale

En 1980, le Comité National de Liaison des activités Mutualistes, Coopératives et Associatives (CNLMCA) a adopté une Charte de l'Economie Sociale afin de préciser le rôle et les ambitions des entreprises de l'économie sociale. Cette charte a été révisée par le Conseil des Entreprises et Groupements de l'Economie Sociale (CEGES) en 1995, afin de préciser ce que sont les entreprises de l'économie sociale ainsi que leur rôle et leurs ambitions. Ce texte a donc valeur d'engagement pour toutes les organisations qui la signent.

Aujourd'hui, la loi du 31 juillet 2014 fixe précisément le cadre de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

• Des formes innovantes de structures de l'ESS : Tiers-Lieux et FAB LAB

Le Tiers-lieu est à la fois un espace de travail et de convivialité. C'est un «troisième lieu» distinct de la sphère professionnelle et de la sphère familiale ou personnelle. Le tiers-lieu est collectif et collaboratif; il permet d'organiser des espaces de travail comme des espaces de loisirs et de détente. L'environnement du tiers-lieu doit permettre de faciliter les liens entre les personnes et la créativité professionnelle. C'est un outil de proximité qui permet tout particulièrement de recréer du lien social et de l'activité en zone rurale.

Il permet aux actifs de travailler à distance, à proximité de leur domicile et dans le même confort, dans des lieux aussi bien équipés et aménagés qu'en entreprise. Le tiers-lieu est une solution alternative au fonctionnement traditionnel et une opportunité pour renforcer l'attractivité du territoire.

Il peut prendre la forme d'espaces de travail partagés (appelés aussi «coworking»), d'ateliers partagés, de Fab-Lab (laboratoire de fabrication) et accueillir des services hybrides tels que des salles de réunions, des boutiques partagées, des cafés, des épiceries, des ressourceries, des espaces culturels.

Le Fab-Lab [laboratoire de fabrication] est un lieu de création ouvert à tous. Il a vocation à impulser de la synergie entre des acteurs de l'enseignement et de la formation, des entreprises, des associations, des particuliers et des collectivités partenaires, en vue de développer des projets communs et innovants sur le territoire.

Le Fab-Lab est reconnu comme un bien commun informationnel, un outil d'accompagnement collaboratif dans la phase de prototypage d'un produit. Il porte un ensemble d'activités de formation, de production et d'échange autour des machines numériques industrielles ou des imprimantes 3D. Les outils sont partagés entre les différents utilisateurs.

Créé sous la forme d'une association, d'une coopérative ou de toute autre forme de structure de l'ESS, le Fab-Lab est ensuite confié aux usagers qui en assurent l'animation et le fonctionnement au quotidien.





• Focus Maison forte

La Maison forte à Monbalen, construit une fabrique coopérative des transitions, un tiers lieu en milieu rural. Une fabrique de liens sociaux. C'est un espace d'expérimentation qui invente un écosystème de projets et d'initiatives à haute valeur sociale et culturelle. La Maison forte est un environnement propice pour travailler en coopération, pour inventer des alternatives durables. La Maison forte est un incubateur de projets, un lieu d'impulsions, de synergie de micro-projets agricoles, d'innovation sociale, d'ateliers partagés...

Les activités proposées :

- un farmlab favorisant une synergie de micro-projets agricoles, un laboratoire d'innovation sociale et culturelle,
- un lieu d'accueil et d'apprentissages,
- un incubateur, espace de coworking et un atelier partagé,
- un échangeur culturel et artistique,
- un habitat participatif.

A qui s'adresser ?

La Maison Forte
9 route du tuquet
47340 Monbalen
05 53 47 63 91
www.la-maison-forte.com

• Focus Quai 31

Le Quai 31 est un tiers lieu urbain de 1000 m (bureaux, open space...), qui porte une dynamique territoriale professionnelle, sociale et culturelle. C'est un espace de coopération et de mutualisation entre le milieu des entrepreneurs/entreprises, créées ou en création, des artisans, le milieu associatif, des jeunes, des seniors, des citoyens, des personnes en situation de handicap.

Les activités proposées :

- coworking,
 - télétravail,
 - médiation numérique,
 - émergence de projets.
- En 2022, pour répondre à son développement et aux besoins recensés un nouvel espace de 400 m ouvre ses portes en annexe du Quai 31 pour accueillir :*
- un Pôle de Coopération Associative,
 - un café associatif,
 - de nouvelles activités
 - de nouveaux publics (jeunes, famille et personne en situation de handicap).

A qui s'adresser ?

Quai 31
35 rue Charles De Gaulle
47200 Marmande
05 53 64 60 53

• Focus La Fontaine

La Fontaine à Agen est un espace pour coworker (plateau de 600 m²). Plusieurs petits open-spaces sont proposés pour plus de confort sans perdre en convivialité, ainsi que des bureaux indépendants, des salles de réunion, internet avec la fibre...

Ainsi, les coworker peuvent trouver au sein de cet espace des valeurs communes telles que le travail participatif, le développement durable et le respect de l'autre. La Fontaine développe, en collaboration avec l'association Audace/s sur le marmandais et le Coworking Villeneuvois sur le villeneuvois, une offre de formation innovante, locale, construite avec des experts métier, en cohérence avec les besoins du territoire et les réalités du terrain.

Les activités proposées :

- un espace professionnel mutualisant les ressources matérielles (wifi, imprimante, salle de réunion, bureaux),
- un vivier de compétences propice au projet, à l'innovation et à la coopération,
- un partage de connaissances.

A qui s'adresser ?

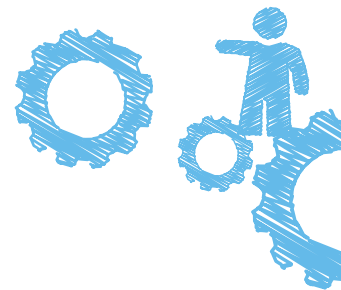
La Fontaine
108 Boulevard du Président Carnot
47000 Agen
07 69 53 0417
<https://lafontaine-coworking.com/>



Nom	Typologie d'espace	Service annexes	Adresse	contact
Le café cantine	Coworking	Action sociale, café, cantine, médiation numérique, offres artistiques ou culturelles, informations touristiques, lieu d'éducation, service enfance-jeunesse	3 rue de la convention 47300 Villeneuve-sur-Lot	Tél : 09 86 15 73 73 Mail : les_benevoles_du_47@yahoo.fr Web : https://benevoles47.jimdo.com
Le Campus Numérique 47	Coworking Fab lab	Accompagnement des publics, action sociale, incubateur, médiation numérique, offre artistique ou culturelle, pépinière d'entreprises	156 avenue Jean Jaurès 47000 Agen	Tél : 05 53 67 48 14 Mail: contact@campusnumerique47.fr Web : https://www.campusnumerique47.fr
Co-clic-Co	Coworking	Open space, café, salles partagées, action sociale	2356 avenue des Landes 47310 Sérignac-sur- Garonne	Tél : 09 72 56 42 75 Mail : coworking.serignac@gmail.com Web : https://coworking47-co-clic-co.com
Le cocon	Coworking Atelier partagé	Open space, café, salles partagées, bureaux privatifs, salles de réunions	Place Neuf Brisach 47180 Meilhan-sur- Garonne	Tél : 06 84 59 49 70 Mail : projet.audaces@gmail.com Web: https://www.facebook.com/Audaces47
Le coworking Villeneuvevois	Coworking Atelier partagé	Coopérative d'Activités et d'Emploi, centre de ressources, espace détente, formation / éducation, pratiques de soin (art thérapie, massage, médecine douce, méditation...)	17 Rue Sainte- Catherine 47300 Villeneuve-sur- Lot	Tél : 05 53 36 59 60 Mail : coworking.villeneuvevois@gmail.com Web : coworking.villeneuvevois@gmail.com
La Fontaine	Coworking	Accueil touristique, café, offres artistiques et culturelles	52 cours Gambetta 47000 Agen	Tél : 07 69 53 04 17 Mail : contact@lafontaine-coworking.com Web : http://lafontaine-coworking.com
La halle de Clairac	Coworking Atelier partagé	Accompagnement des publics, centre de ressources, formation / transfert de savoir-faire / éducation, lieu d'éducation populaire et nouvelles formes d'apprentissage	3 Place Théophile De Viau 47320 Clairac	Tél : 05 53 88 45 73 Mail : halledclairac@gmail.com Web: http://tiers-lieu-la-halle-de-clairac.com

Nom	Typologie d'espace	Service annexes	Adresse	contact
Le Lab	Coworking Fab lab	Accompagnement des publics, centre de ressources, formation / transfert de savoir-faire / éducation, lieu d'éducation populaire et nouvelles formes d'apprentissage	21 rue Duranton 47000 Agen	Tél : 05 53 77 10 43 Mail : lelabdunumerique@cci47.fr Web : https://www.lelabdunumerique.fr
La Maison Forte	Coworking Fab lab Atelier partagé	Laboratoire de fabrication culturelle, incubateur, offre artistique ou culturelle, ressourcerie/recyclerie	Le Bourg, 9, rue du Tuquet 47340 Monbalen	Tél : 05 53 47 63 91 Web : http://la-maison-forte.com
Le Quai 31	Coworking Atelier partagé	Laboratoire de fabrication culturelle, accompagnement des publics, action sociale, formation, médiation numérique, offre artistiques, service enfance-jeunesse, ressourcerie/recyclerie	35 rue Charles de Gaulle 47200 Marmande	Tél : 06 84 59 49 70 Mail : projet.audaces@gmail.com Web : projet.audaces@gmail.com
Recy'clique	Coworking Atelier partagé	Accompagnement des publics, point d'appui à la vie associative, ressourcerie/recyclerie	Placiot Coussan 47200 Marmande	Tél : 06 74 38 72 94 Mail : recycleriedumarmandais@gmail.com Web : https://sites.google.com/view/recyclique-/la-recyclerie-du-marmandais
Le tiers-lieu de Garonne	Coworking	Espaces de travail partagés (bureaux, ateliers partagés)	27 avenue Robert Philippot 47130 Saint-Laurent	Tél : 05 53 87 21 81 Mail : letierslieudegaronne@gmail.com Web : https://www.facebook.com/Le-TiersLieuDeGaronne
Wez	Coworking	Espaces de travail partagés (bureaux, ateliers partagés)	Route de Mahourat 47160 Damazan	Tél : 06 50 70 25 59 Mail : https://le-wez.com/ Web : https://le-wez.com

Source : *bottin des tiers-lieux en Nouvelle-Aquitaine, Région Nouvelle-Aquitaine - Coopérative Tiers-lieux, janvier 2021.*



2 - Etat des lieux de l'Economie Sociale et Solidaire

2 - 1 L'ESS EN CHIFFRES

• L'ESS en France:

En France, l'économie sociale et solidaire représente 10,5 % de l'emploi avec plus de 2 380 000 salariés réparti dans plus de 222 300 établissements employeurs.

(Source: INSEE CLAP 2015)



• L'ESS en Nouvelle Aquitaine:

En Nouvelle-Aquitaine, l'économie sociale et solidaire représente 12 % de l'emploi avec plus de 223 000 salariés réparti parmi plus de 22 500 établissements employeurs.

(Source: INSEE CLAP 2015)



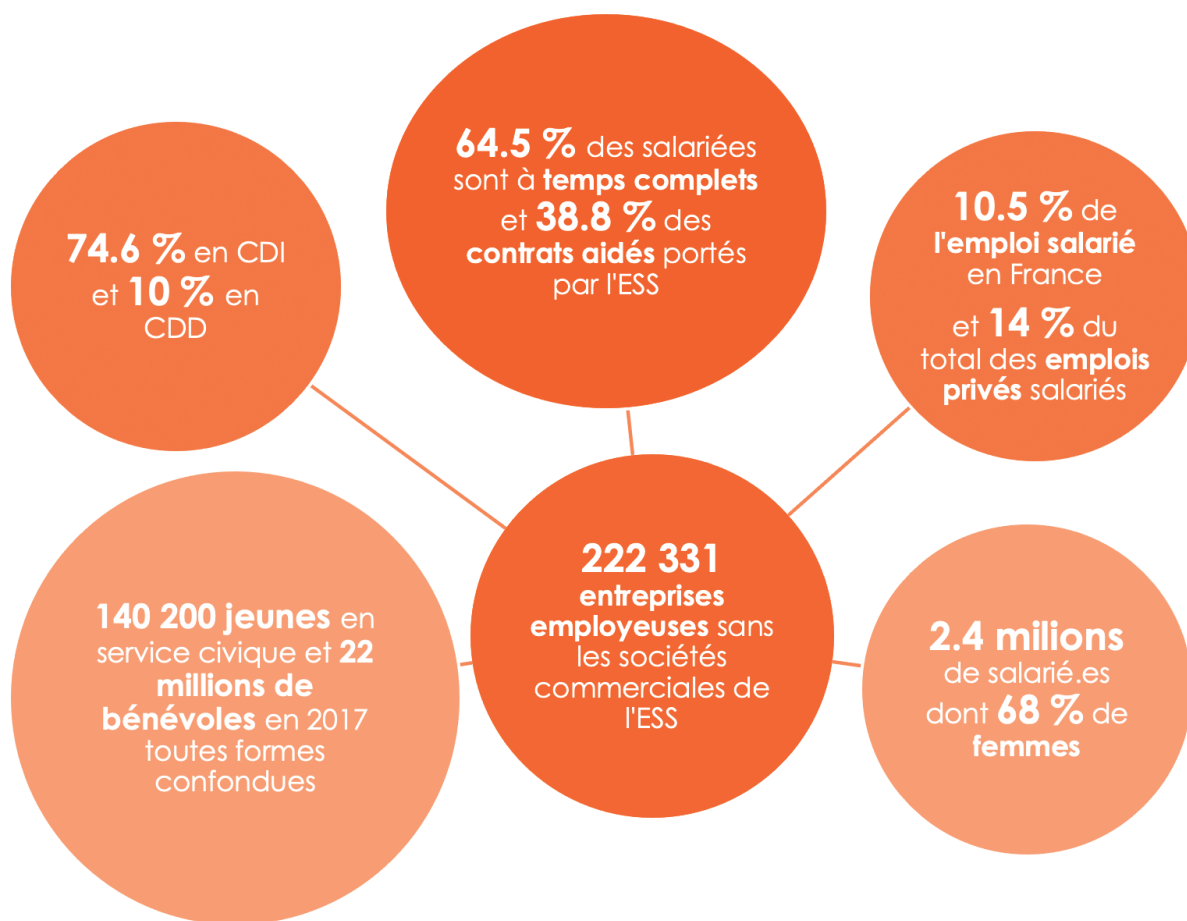
2 - 2 PROFIL DE L'ESS EN FRANCE

Les activités de l'ESS sont innovantes dans de nombreux domaines tels que les énergies renouvelables, la recherche médicale, l'agriculture biologique et les circuits courts, la finance solidaire... Elles offrent de vraies possibilités de carrière pour les jeunes au travers d'une grande diversité de métiers (animation socio-culturelle, banque, intervention sociale...). Il est à noter que 752 000 départs à la retraite sont prévus d'ici 2028, laissant de nouvelles opportunités d'emplois.

Le périmètre statistique de l'ESS ne retient que les structures employeuses, ce qui est un moyen fiable et objectif de mesurer leur poids économique, même lorsqu'elles sont statutairement sans but lucratif (associations, fondations et mutuelles).

Quelques chiffres nationaux

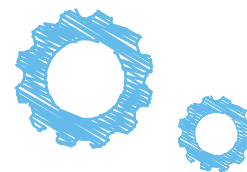
(Source: atlas du CNCRESS et Chiffre clef de l'Atlas 2020 CRESS)



Les familles de l'ESS

185 145 Associations employeuses	27 250 Coopératives	8 368 Mutuelles
Environ 350 Unités commerciales	1568 Fondations	1 707 entreprises agréées Esus au 31 mars 2019 contre 967 en 2017





+ 90% des clubs de sport sont de l'ESS essentiellement en associations

1 emploi sur 4 se situe dans le secteur de l'art et du spectacle

3 agriculteurs sur 4 adhèrent à une coopérative

27 millions de sociétaire sont présents dans les banques coopératives

4 emplois sur 10 se trouvent dans le secteur de l'action Sociale

6 emplois sur 10 dans le secteur du sport font partie de l'ESS

54 % des complémentaires santé sont des mutuelles

Les banques coopératives représentent **50 %** du produit net bancaire global réalisé

Le secteur du **sport** représente **84 %** des établissements employeurs

Les perspectives d'évolution



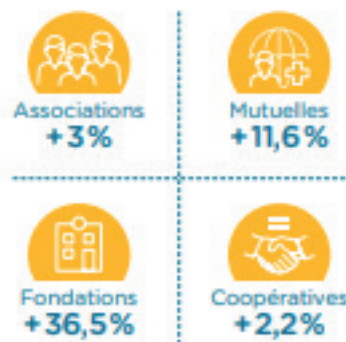
UNE FORTE CONTRIBUTION À LA CROISSANCE DE L'EMPLOI

La mise en place successive de politiques en faveur de l'ESS a engendré une augmentation des établissements de l'ESS; cette hausse se répercute forcément sur la croissance de l'emploi.



Une corrélation évidente entre nombre d'emplois et création de structure laisse apparaître une hausse de nouvelles structures. Principalement sous forme de Fondations (+36.5 %) et des mutuelles (+11.6 %) entre 2010 et 2019.

Entre 2010 et 2019



2 - 3 PROFIL DE L'ESS EN RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

22 576 établissements de l'ESS

223 230
salariés

4 emplois
sur 10 se trouvent dans le secteur de l'action Sociale

12 % de l'emploi régional dans les entreprises

80 % d'associations parmi les établissements de l'ESS

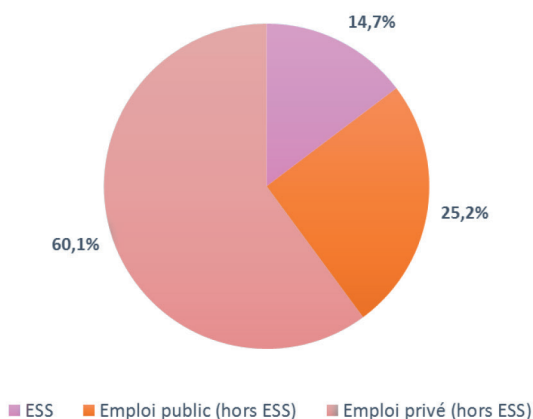
195 537
emplois à temps plein

Sources : CLAP 2015 et CRESS Nouvelle Aquitaine 2017

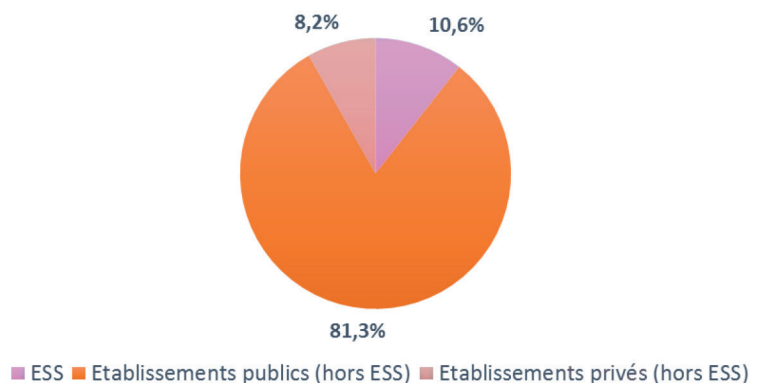
2 - 4 L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DANS LE LOT-ET-GARONNE

2.4.1 Profil de l'emploi ESS

Type d'emplois dans le Lot-et-Garonne



Type d'établissements dans le Lot-et-Garonne

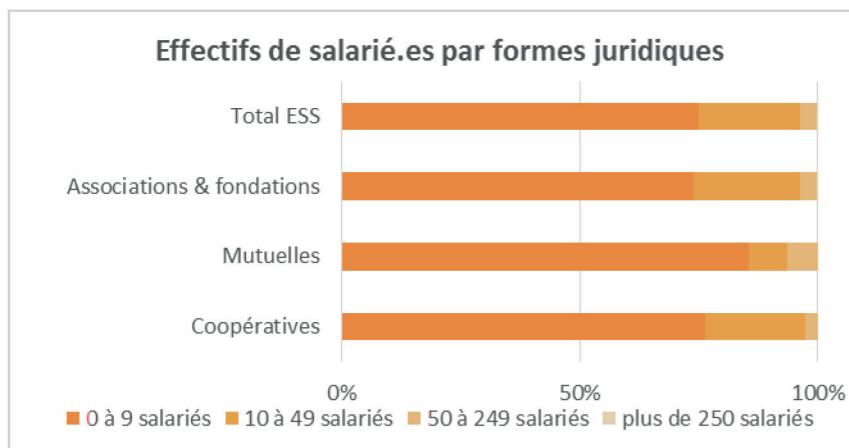
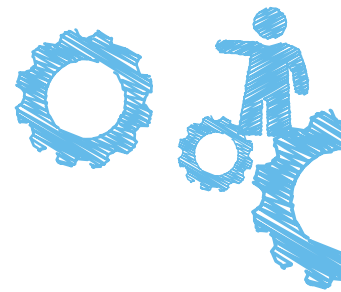


L'ESS représente 14,7 % de l'emploi salarié soit plus de 14 000 salariés.

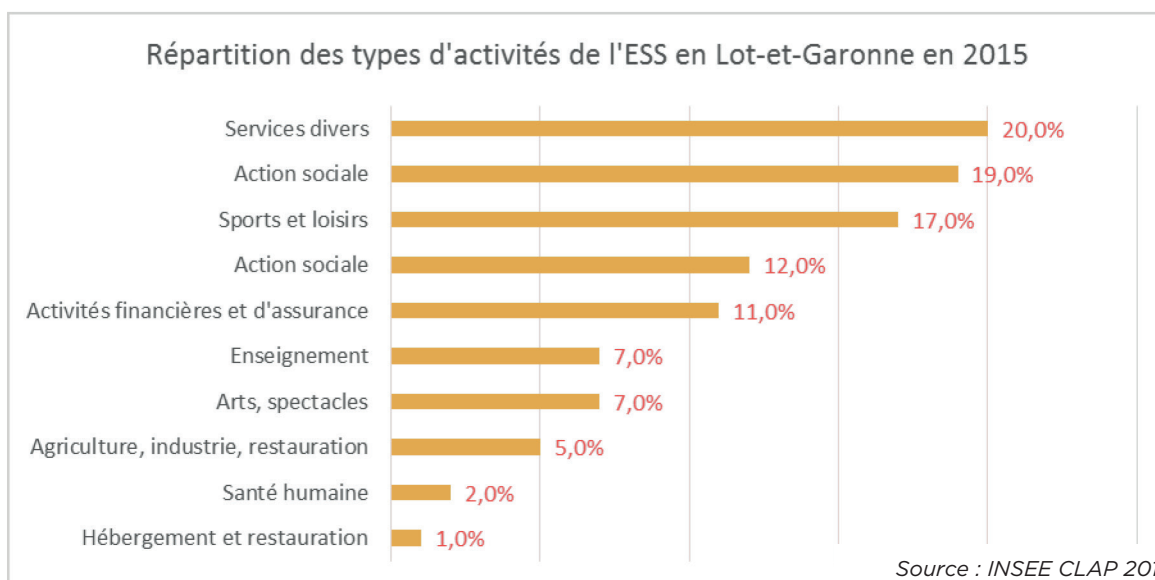
Les structures ESS (1433) constituent **10,6 % des employeurs** du Lot-et-Garonne.

Toutefois, les établissements et les salariés de l'ESS représentent une plus faible part par rapport aux secteurs public et privé qui constituent environ 85 % de l'emploi salarié et des établissements du Lot-et-Garonne.





Source : INSEE CLAP 2015



Source : INSEE CLAP 2015

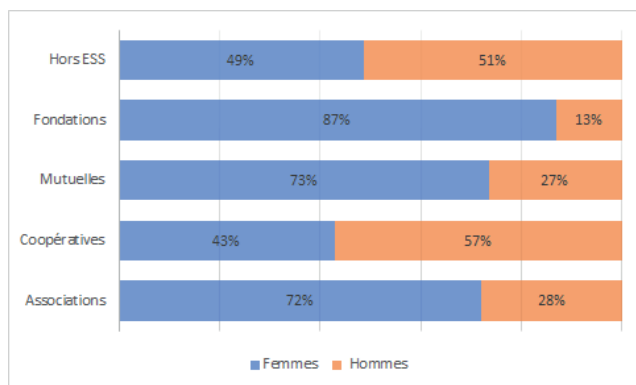
L'ESS est fortement présente dans le secteur de l'action sociale, avec 19 % consacrés à cette activité principalement sous forme d'associations.

Viennent ensuite les activités de services divers qui représentent 20 %, les activités non classées soit 12 % et les activités sportives et de loisirs avec 17 %.

En revanche l'ESS est peu présente dans les activités liées à la santé (2 %) ainsi que dans l'hébergement et la restauration avec seulement 1 % d'activités recensées dans le département.

2.4.2 Les formes juridiques de l'ESS dans le Lot-et-Garonne

De par leurs activités collectives, les associations sont fortement représentées par des structures de plus de 10 salariés, soit 80 % du total et souvent dans des activités d'action sociale.



À l'exception des coopératives, toutes les formes juridiques de l'ESS sont majoritairement composées de femme (67 %) : elles représentent plus de 70 % des salarié·es des associations, des fondations et des mutuelles alors qu'elles sont minoritaires dans les coopératives (43 %).

(Source : INSEE DADS 2016 - Traitement CRESS NA)

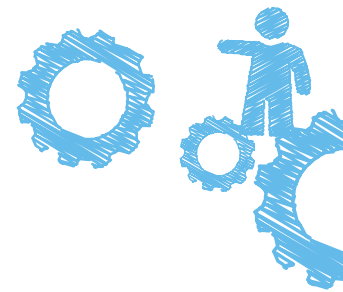
2.4.3 Les structures de l'ESS du Lot-et-Garonne



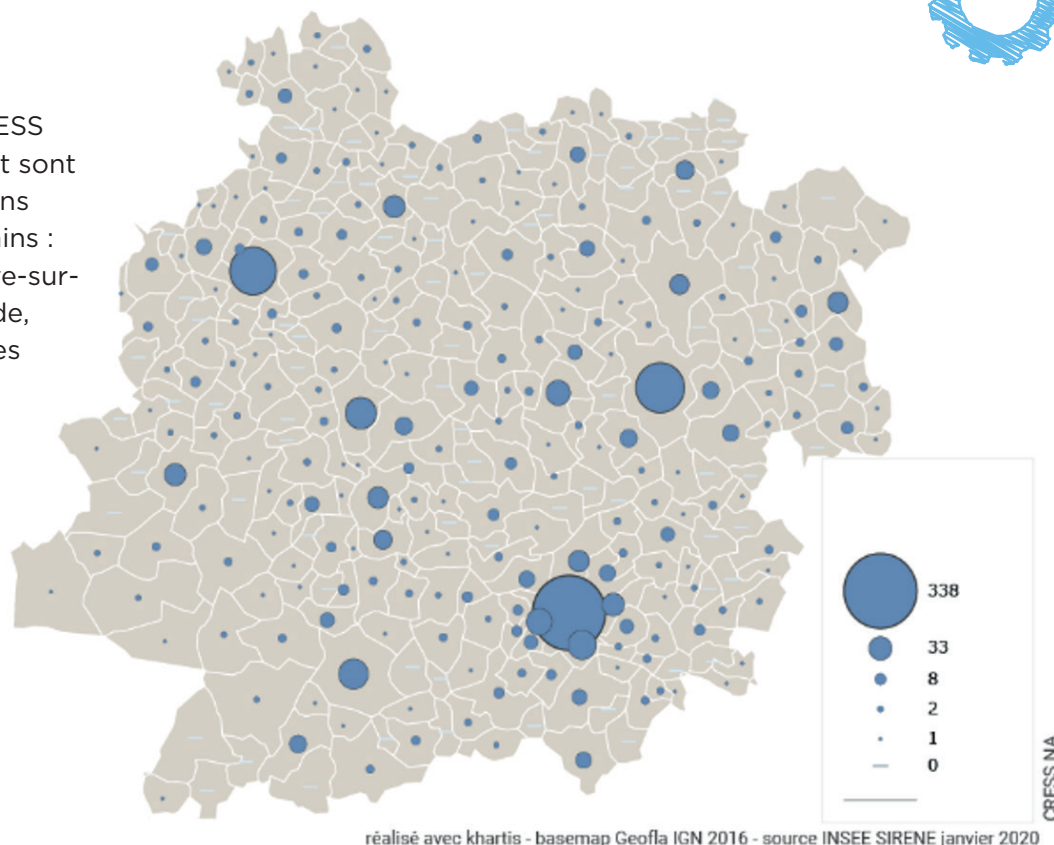
En Lot-et-Garonne on observe une forte représentation des associations au sein des structures de l'ESS, en particulier dans l'action sociale ainsi que le sport et les loisirs.

En revanche, pour les secteurs de l'agriculture, de l'industrie, de la construction ainsi que des activités financières et d'assurance, la forme coopérative est la plus souvent représentée.





L'essentiel des structures de l'ESS du département sont concentrées dans trois pôles urbains : Agen, Villeneuve-sur-Lot et Marmande, même si d'autres structures sont présentes sur l'ensemble du département.

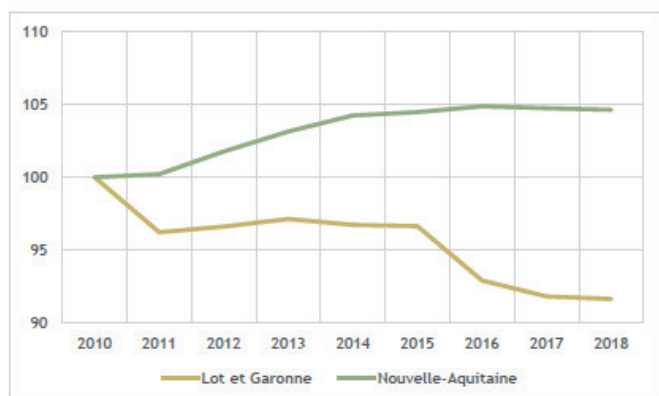


2.4.4 La place du Lot-et-Garonne dans la Région

Dans la Nouvelle-Aquitaine, le Lot-et-Garonne représente 6 % des établissements employeurs et salarié.es de l'ESS. Cela permet au Département d'occuper la 3ème place dans la Région, en termes de proportion de salariés de l'ESS (derrière le département des Deux-Sèvres et de la Creuse).

- 1^{er} les Deux-Sèvres
- 2^{ème} Creuse
- 3^{ème} Lot-et-Garonne

Evolution de l'emploi ESS en Lot-et-Garonne et Nouvelle-Aquitaine entre 2010 et 2018



Source : ACOSS - URSSAF 2010-2018 - Traitement CRESS NA
 Champ : ensemble des salariés relevant du régime général (hors régime agricole)
 Base 100 au 4^e trimestre 2010
 Exemple : entre le 4^e trimestre 2010 et le 4^e trimestre 2011, le nombre de salariés ESS du Lot et Garonne a diminué de 3,8%

Depuis 2010, le nombre de salariés dans l'ESS a augmenté en Nouvelle-Aquitaine, alors que dans le même temps il a baissé dans le Lot-et-Garonne (-897 salariés ESS entre 2010 et 2018). Cette baisse s'explique en partie par l'évolution des politiques publiques (évolution des contrats aidés, réforme fiscale) mais aussi en raison de difficultés de recrutement dans certains secteurs d'activités (domaines sanitaire, médicosocial et de l'aide à domicile).

3- Les politiques publiques départementale, régionale, nationale de l'ESS

3 - 1 LA POLITIQUE NATIONALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

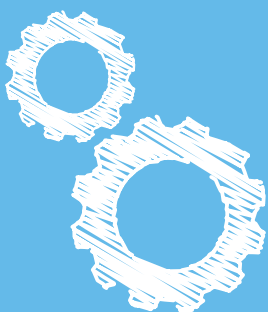
Depuis la loi du 31 juillet 2014 portant sur la définition des fondements de l'ESS, la politique Nationale s'engage dans une promotion de l'ESS en participant notamment au développement des structures existantes ou émergentes et par une valorisation de l'ESS auprès d'établissements publics et de porteurs de projets.

Quatre ans après la loi de 2014 fixant le cadre juridique de l'ESS, une nouvelle étape est franchie en novembre 2018 grâce à l'élaboration d'un pacte de croissance pour l'économie sociale et solidaire. Pour la première fois une stratégie globale de développement pour l'ESS est posée afin de favoriser la visibilité et la stabilité des entreprises de l'ESS.

Sur cette ligne de conduite plusieurs décrets en faveur de l'ESS sont décidés.

Parmi eux, le décret du 31 décembre 2014 permettant un régime fiscal avantageux pour l'amorçage des créations de sociétés coopératives et participatives (SCOP) de salariés repreneurs d'entreprise.

Le Pacte de croissance pour l'Économie Sociale et Solidaire, 2014



LIBÉRER LES ÉNERGIES DES ENTREPRISES DE L'ESS

- Soutenir la création et l'amorçage des entreprises ESS
- Mieux reconnaître et développer l'innovation sociale
- Développer des achats et une commande publique responsables

RENFORCER L'INFLUENCE ET LE POUVOIR D'AGIR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

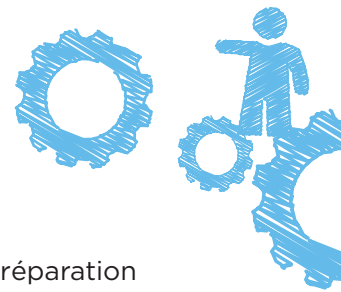
- Donner une bannière nationale: French Impact
- Instaurer une réunion de ministres annuelle, présidée par le premier ministre
- Créer une institution de représentation de l'ESS nationale unifiée

PLACER L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE AU CŒUR DE L'AGENDA INTERNATIONAL

- Relancer un agenda européen pour l'ESS

ORGANISER UNE RENCONTRE INTERNATIONALE des Etats, Institutions et acteurs en faveur du développement de l'ESS





3 - 2 LA POLITIQUE RÉGIONALE

Convaincue que l'ESS ne doit pas être considérée comme une économie de la réparation mais bien comme partie prenante de la création de richesse, la Région Nouvelle-Aquitaine a inscrit l'ESS dans son SRDEII (Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation). La place de l'ESS y est affirmée et répond aux enjeux de l'ESS sur le territoire.

Les enjeux de l'ESS en Nouvelle-Aquitaine :

- Sensibiliser les jeunes aux modes d'entreprendre de l'ESS ;
- Encourager les entrepreneurs à choisir l'un des modèles de l'ESS pour favoriser leur ancrage territorial, gages de pérennité sur leurs bassins de vie ;
- Permettre aux têtes de réseaux de faire lien, d'être en veille permanente et de déceler les innovations possibles ;
- Aider à la création et au développement des structures de l'ESS.

Axes stratégiques de la Région Nouvelle-Aquitaine :

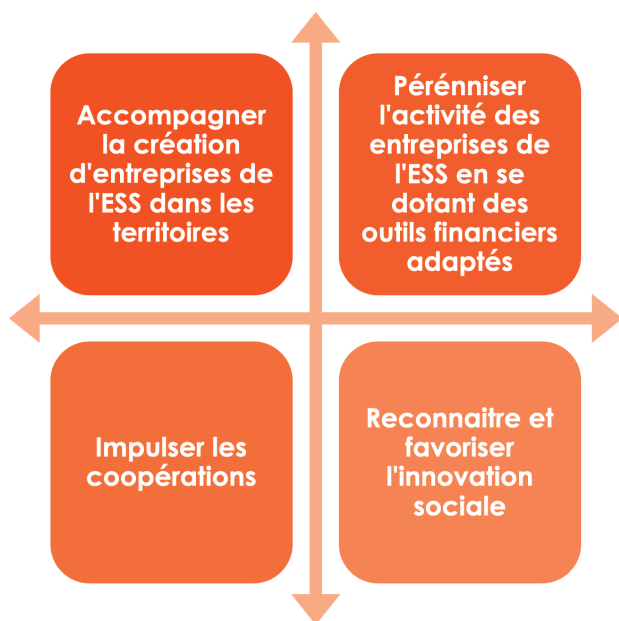
Soutenir les démarches de sensibilisation collectives de l'ESS, mettre en situation le public jeune et permettre la construction de parcours éducatifs qui présentent l'ESS aux jeunes.

Pour cela il faut connaître et maîtriser les caractéristiques de l'ESS. La Région s'engage donc à proposer des aides aux acteurs qui mettent en place des actions et des outils pédagogiques pour sensibiliser les futurs créateurs aux modèles entrepreneuriaux de l'ESS.

En savoir plus sur les dispositifs d'aides :

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/economie-sociale-et-solidaire-sensibiliser-aux-demarches-collectives-de-less>

Exploiter de nouveaux champs possibles et continuer à innover sont autant de nécessités pour faire en sorte que l'ESS soit l'un des principaux leviers de développement d'activités et d'emplois en Nouvelle-Aquitaine. Cette ligne de conduite s'expose en 4 axes stratégiques énumérés ci-dessous.



La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite construire une offre d'accompagnement et de financement à la création, au développement et à la coopération, afin d'aider les entreprises de l'ESS (SCOP, entreprises adaptées, SIAE...) à participer aux évaluations socio-économiques du territoire régional.

(Source: Schéma Régional de Développement Économique d'innovation et d'inter nationalisation (SRDEII) de la Nouvelle-Aquitaine.)

3 - 3 LA POLITIQUE DU DÉPARTEMENT de Lot-ET-GARONNE

3.3.1 Généralités

En pratique et depuis de nombreuses années, le Conseil départemental de Lot-et-Garonne mobilise plusieurs commissions thématiques en faveur de sa politique ESS : les commissions « développement social, insertion, habitat », « développement durable et citoyenneté », « culture, sport, jeunesse et vie associative », « commission développement économique, tourisme, numérique et politiques contractuelles ».

Cette capacité d'intervention du Conseil départemental est d'ailleurs entérinée par la loi sur l'ESS de 2014, qui permet aux Départements de conventionner avec la Région afin d'assurer la coordination entre les politiques départementales et régionales en faveur de l'ESS.

L'intervention départementale se concrétise par des actions diverses mises en œuvre au sein de plusieurs directions de la collectivité mais non référencées systématiquement comme appartenant à l'ESS, ce qui peut parfois générer un manque de lisibilité et de fait, un défaut de reconnaissance et vraisemblablement une altération de l'efficacité de ses interventions.

3.3.2 Les étapes de création de la feuille de route de l'ESS

- Réaliser un état des lieux de l'ESS en Lot-et-Garonne

Le Département de Lot et Garonne inscrit son action dans la proximité et la solidarité envers les citoyens et citoyennes du territoire. Les finalités de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) sont depuis longtemps présentes dans les politiques publiques départementales. La crise sanitaire, économique et même sociétale de la Covid 19 a contribué à les renforcer, et les mettre en valeur et à montrer la capacité de ces structures à répondre aux enjeux sociétaux au plus près des territoires.

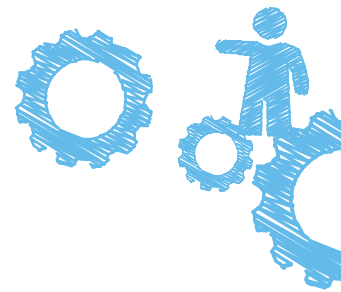
Compte tenu des opportunités que représente aujourd'hui l'économie sociale et solidaire, notamment en termes d'emplois non délocalisables et d'insertion, mais également dans l'objectif de développement endogène du territoire, le Département a bâti une stratégie départementale sur l'ESS, co-construite avec les acteur·trices présent·es sur le territoire. Après la réalisation du diagnostic, dont les éléments essentiels sont repris en partie 2.4, le département a pu commencer la définition partagée d'une feuille de route de l'ESS.

Deux temps principaux ont permis d'associer l'ensemble des acteurs :

- Le lancement d'un Appel à Projets ESS

La première étape a consisté à lancer un Appel à Projets (AAP) fin juillet 2020 pour mettre en lumière des structures de l'ESS aptes à créer ou innover sur des biens matériels, ou sur des services répondant aux besoins de publics prioritaires de la collectivité départementale. Sur les dix-neuf projets éligibles, le jury composé de conseillers départementaux et d'un représentant de la CRESS a retenu 9 lauréats qui ont bénéficié d'une promotion sur leur activité.





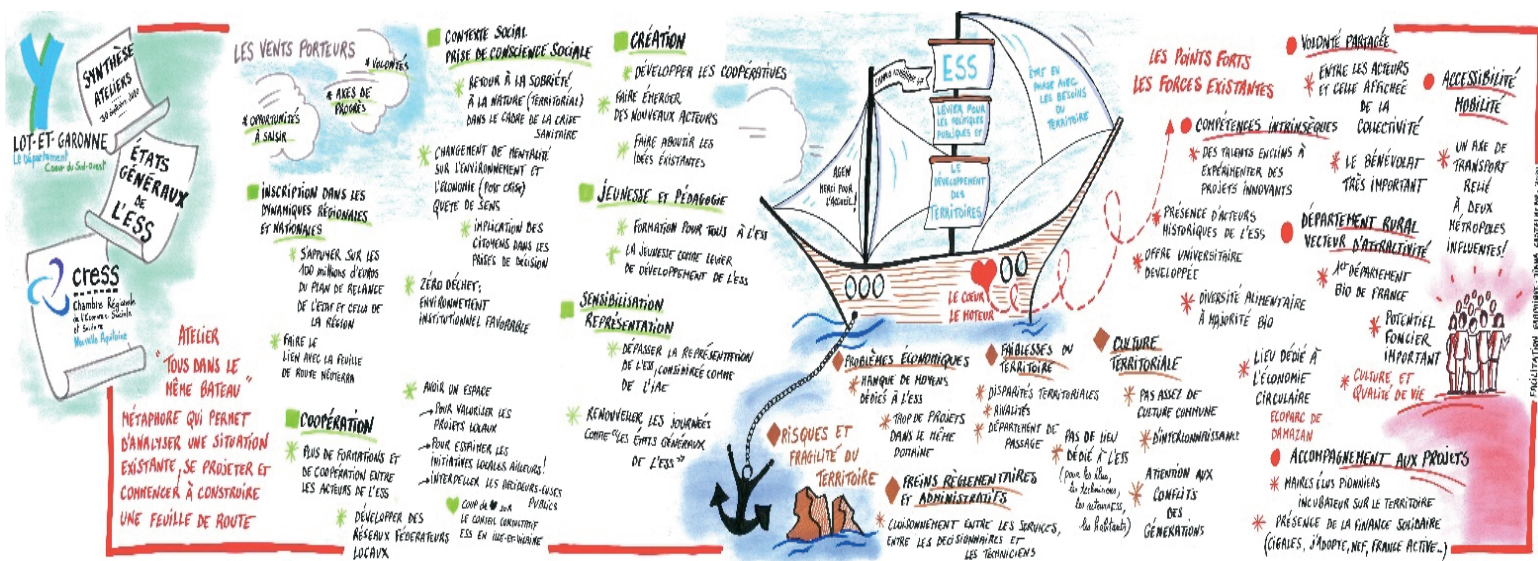
En novembre 2021, un deuxième AAP a retenu 12 lauréats.

- Les Etats généraux de l'ESS organisés le 30 septembre 2020

Organisés au Campus numérique à Agen, grâce à l'appui de la CRESS Nouvelle Aquitaine, les Etats généraux ont réunis 93 personnes représentant les acteurs privés et publics de l'ESS.

La matinée était consacrée aux partages d'expériences mises en œuvre par les collectivités; l'après-midi a donné lieu à des ateliers destinés à faire émerger les besoins des acteurs.

L'implication des participants et la richesse des échanges ont permis de dégager de grandes orientations rejoignant les potentiels pour le territoire issus de l'analyse de la CRESS. Ce moment de concertation a fait l'objet d'une illustration graphique en direct, pour une meilleure appropriation collective:



Le fruit de ces échanges a permis d'établir un état des lieux partagé de l'ESS en Lot et Garonne, d'identifier ses forces, ses faiblesses, mais aussi les voies de progrès permettant de conduire au développement de cette économie alternative et de proximité, non délocalisable, à fort potentiel d'insertion, créatrice de richesses sociales et économiques.

3.3.3 La feuille de route de l'ESS

A partir du portrait du Lot-et-Garonne sous le prisme de l'ESS vue précédemment et de la concertation qui a permis d'asseoir une base solide de coopération entre les acteurs du territoire et le Département, un projet d'architecture de feuille de route pour une politique structurée de développement de l'ESS a été dressée.

Cette architecture se décline en 5 axes pour 29 objectifs mis en œuvre grâce à 4 dispositifs financiers et 17 actions d'animation.

Elle porte essentiellement sur une volonté de dynamisation du volet «économique» de l'ESS. En effet, les domaines sociaux, culturels ou sportifs, bénéficient déjà d'un accompagnement historique et structuré du Département qui se poursuit. Par contre les projets dynamisant la dynamique entrepreneuriale sont trop peu appréhendés avec une porte d'entrée ESS, ce qui nuit à leur éclosion ou développement.

5 Axes stratégiques

- L'ESS vecteur de solidarité territoriale
- L'ESS en faveur du développement économique
- L'ESS moteur de la transition énergétique et écologique
- L'ESS l'heure de la reconnaissance
- L'ESS au coeur de la commande publique

A partir de ces axes et objectifs et afin d'être opérationnel, deux types de moyens ont été mis en place par le Département pour répondre aux enjeux de l'ESS dans le Lot-et-Garonne: des dispositifs financiers et des actions d'animation.

- Création de 4 dispositifs financiers qui permettront d'accompagner, par l'attribution de subventions, des projets que le Conseil départemental souhaite stimuler:

Soutenir la création d'espaces d'intermédiations et d'innovation territoriale (tiers lieux, coworking, centre d'innovation, Fab Lab, living lab territoriaux...)

L'objectif est de développer et favoriser le maillage des espaces et lieux d'intermédiation.

Accompagner l'émergence de nouvelles entreprises solidaires

L'objectif est de soutenir la dynamique de création des entreprises de l'ESS via le soutien aux structures qui assurent un accompagnement à l'ingénierie des projets de création ou de développement.

Soutenir la création de SCOP et SCIC par l'emploi solidaire

Le but est de soutenir les porteurs de projets investis dans une démarche de retour ou d'accès à l'emploi, souhaitant entreprendre sous statut coopératif.

Développer le tourisme durable et social

Ce dispositif comprend 3 objectifs: développer et consolider l'activité des hébergeurs du tourisme Lot-et-Garonnais; stimuler l'engagement des acteurs vers un tourisme durable; favoriser le départ en vacances des publics les plus fragiles.

- **Planification de 17 fiches actions sur les 6 prochaines années, permettant de promouvoir et de stimuler l'ESS:**

- **Réaliser un Vadémécum (guide) de l'ESS en 47**

Communiquer et soutenir la dynamique de l'ESS ainsi que créer des synergies entre acteurs de l'ESS.

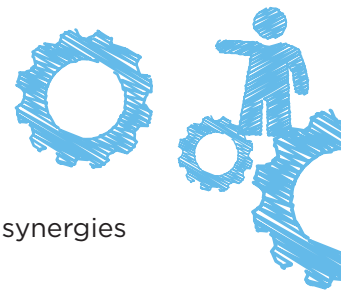
- **Adopter les grands principes de l'Economie Sociale**

Affirmer la prise en compte des principes fondateurs de l'ESS par le Département.

- **Structurer et animer le réseau des acteurs de l'ESS en Lot-et-Garonne en prenant en compte à la fois une répartition géographique et sectorielle**

Apporter une meilleure connaissance sur l'intérêt de l'ESS et stimuler l'émergence des projets mutualisés entre acteurs et créer un réseau d'ambassadeurs de l'ESS.





- **Faire découvrir l'ESS aux collégiens**

Informier en amont des potentiels d'emploi et d'activité dans l'ESS et créer des synergies entre l'ESS et l'éducation nationale.

- **Lancer l'appel à projets «Projets et structures innovants(es) de l'ESS», intégrant une dimension écologique et/ou énergétique**

Promouvoir l'émergence des projets de l'ESS à vocation économique intégrant une dimension écologique ou/et énergétique.

- **Former les structures de l'ESS à la transition numérique**

Accompagner les structures de l'ESS à la transition numérique pour favoriser leur développement.

- **Accompagner les entreprises pour promouvoir la transition énergétique et écologique**

Favoriser la structuration des filières vers la transition énergétiques et écologique.

- **Accompagner les acteurs sur leurs actions en faveur d'une agriculture durable**

Favoriser la préservation des exploitations agricoles, l'alimentation positive, le commerce de proximité.

- **Soutenir les associations de développement durable**

Renforcer les projets de transition énergétique et écologique et créer de bonnes conditions pour l'éducation à l'environnement et au développement durable pour tous.

- **Ancrer la dynamique ESS au niveau régional, national et infra-départemental**

Développer et/ou conforter les partenariats institutionnels dans la durée.

- **Désigner un·e élu·e référent·e ESS dans chaque commission**

Affirmer l'ESS dans une politique départementale transversale

- **Former les agents et élu·e-s départementaux aux normes de l'ESS**

Former les agents et élus du département aux réalités juridiques et territoriales de l'ESS pour contribuer à son développement.

- **Organiser des assises annuelles de l'ESS**

Stimuler le développement de l'ESS et favoriser les rencontres et synergies entre acteurs.

- **Rendre les structures de l'ESS visibles sur le net**

Assurer une communication institutionnelle dédiée sur l'ESS.

- **Informier et sensibiliser les acheteurs publics sur la nature des offres des acteurs de l'ESS**

Rendre plus visible l'offre des structures de l'ESS auprès des acteurs publics.

- **Proposer des temps d'information auprès des acteurs de l'ESS exposant les conditions et l'intérêt des marchés publics, dont ceux du Département**

Sensibiliser et acculturer les acteurs de l'ESS à la commande publique.

- **Développer la prise en compte de l'ESS dans les marchés publics du Département**

Favoriser la prise en compte de l'ESS dans les marchés publics du département.

La feuille de route est accessible en suivant ce lien :

https://www.lotetgaronne.fr/kiosque/feuille-de-route-ess-2021-2027?tx_solr%5Bq%

• **Focus Caisse des dépôts**

Créer en 1816, la Caisse des dépôts et des consignations est une institution financière publique qui œuvre en faveur de l'intérêt général et du développement économique du Pays.

Elle a créé la Banque des Territoires pour renforcer les fonds propres des entreprises de l'ESS en développement, qui proposent des modèles viables et duplicables au service de l'intérêt général. Elle investit dans le capital de l'entreprise en tant qu'actionnaire minoritaire, en partenariat avec d'autres co-financeurs privés, publics, locaux ou nationaux.

• **Focus BPI France**

La Banque Publique d'Investissement est l'organisme français de financement et de développement des entreprises. BPI France est présidée par la Caisse des Dépôts.

En savoir plus :
www.bpifrance.fr

A l'échelle nationale, ces missions visent à atteindre trois objectifs principaux :

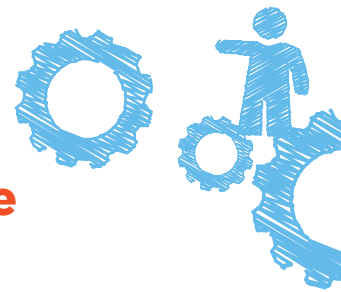
- mieux identifier les entreprises solidaires,
- accompagner la croissance des investisseurs privés, spécialisés ou non dans l'investissement à impact social,
- rendre plus efficiente l'orientation et la collecte de l'épargne longue à destination des entreprises solidaires.

Pour donner une véritable place à l'ESS, est créée en 2020, un secrétariat d'Etat à l'Economie Sociale, Solidaire et Responsable rattaché au ministre de l'Economie, des finances et de la Relance, la secrétaire d'Etat en charge des décisions relative à l'Economie Sociale, Solidaire et Responsable.

« Je vais me concentrer sur des actions concrètes. Je vais d'abord essayer de créer des passerelles dans les financements. Nous allons ainsi lancer les contrats à impact. Ce sont des contrats qui permettent de renouveler en profondeur l'approche de nos politiques sociales et environnementales en faisant confiance aux porteurs de projet sociaux et solidaires dans les territoires. »

Olivia Grégoire, Secrétaire d'Etat à l'Economie Sociale, Solidaire et Responsable.
Carenews septembre 2020





4 - Se faire accompagner en Lot-et-Garonne

4 - 1 LES GRANDES TÊTES DE L'ESS

• CRESS Nouvelle-Aquitaine

(Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire)

La CRESS émane du Conseil National de l'ESS. Elle représente et assure la promotion de l'ESS sur le territoire. Elle permet de dynamiser et de développer les logiques de coopération des structures de l'ESS.

Pour cela elle joue plusieurs rôles :

- elle est l'assemblée régionale des organisations et réseaux de l'ESS. Elle assure un rôle de représentation auprès des instances publiques, veille à la pluralité des expériences des dynamiques de diversité et consolide ses moyens d'action en matière d'animation territoriale et thématique ;
- elle développe la culture de la transformation sociale et de la coopération pour répondre aux défis sociétaux et territoriaux ;
- elle sensibilise et diffuse les valeurs et principes de l'ESS afin de mutualiser et renforcer les financements au bénéfice de ses structures ;
- elle renforce l'exemplarité de l'ESS et sa capacité à porter de nouveaux droits et devoirs. Elle identifie de nouveaux droits pour les salarié-es de l'ESS et stimule la responsabilité et la contribution sociétale des structures de l'ESS ;
- elle engage la transition sociale, solidaire et écologique de l'économie régionale à travers ses membres. Elle incite à l'innovation, favorise et accompagne les démarches d'expérimentation des acteurs engagés dans ces processus.

Pour mettre à bien ses missions, la CRESS s'appuie sur des expériences et des expertises dans divers domaines. Grâce aux soutiens de ses nombreux partenaires locaux, elle développe la visibilité et surtout l'accessibilité de l'ESS pour tous et sur tout le territoire.

Tél: 05 47 74 52 10

Mail: contact@cress-na.org

Site: <https://www.cress-na.org/>

Lieu: Le point Commun, 90 rue Malbec 33800 BORDEAUX

• RTES

(Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire)

Ce réseau auquel le Département de Lot-et-Garonne a adhéré en 2020, réunit des collectivités territoriales qui s'engagent pour le développement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) sur leur territoire.

En 2021, le réseau rassemble plus de 140 collectivités : les Régions, les Départements, les Métropoles, les Intercommunalités et les communes, qui souhaitent échanger et se coordonner à l'échelle nationale entre-elles.

Les collectivités adhérentes s'engagent autour d'une charte, avec la conviction que l'ESS est en capacité d'apporter des réponses aux besoins économiques, sociaux, et environnementaux des territoires.

Le RTES agit dans plusieurs intérêts:

- Promouvoir les initiatives des territoires à travers ses publications et une communication;
- Valoriser les actions menées auprès des institutions nationales et européennes;
- Favoriser le transfert des bonnes pratiques à travers des journées d'échanges et de débats et formations;
- Rechercher les conditions d'amélioration des politiques mises en œuvre.

Tél: 03 20 97 17 97

Mail: animation@rtes.fr

Site: <https://www.rtes.fr/>

Lieu: La Grappe 75, rue Léon Gambetta 59000 LILLE

• Focus sur le DLA

Le DLA est un dispositif public qui permet aux entreprises employeuses de l'ESS (associations, SIAE, coopératives, etc.) de bénéficier d'un accompagnement sur mesure afin de développer leurs activités, de les aider à consolider, à créer ou à pérenniser des emplois.

Pourquoi solliciter un DLA ?

Il permet aux structures accompagnées de monter en compétences par l'acquisition de savoir-faire et d'éléments techniques propres à leurs caractéristiques. Il s'adresse prioritairement aux structures qui souhaitent développer leur activité et leur(s) emploi(s).

Une entreprise de l'ESS peut solliciter un DLA pour:

- repenser le modèle économique de la structure
- réfléchir à la gouvernance de l'entreprise
- gérer les ressources humaines et la fonction employeur
- consolider l'ancrage territorial de la structure.

Pour accompagner les structures sur les besoins identifiés, les chargés de mission DLA font appel à des prestataires externes qui peuvent être des acteurs associatifs ou sous statut commercial. Ces derniers effectuent des missions de conseil et d'appui selon le cahier des charges établi par le DLA.

Quand en faire la demande ?

Un DLA peut être sollicité par la structure dès sa création ou après plusieurs années d'existence. Le chargé de mission DLA reçoit la structure pour évaluer la pertinence d'un accompagnement, puis réalise avec elle un diagnostic partagé de sa situation. Une structure peut bénéficier de plusieurs accompagnements sur des thématiques différentes. Elle doit être prête à y consacrer du temps (2 à 5 jours en moyenne par accompagnement).

A qui s'adresser ?

Sur le Département de Lot et Garonne, le DLA est porté par BGE (qui intervient dans le domaine de la création, du suivi et du développement d'entreprises).

Sophie Bruneau

06 38 02 36 90





• Focus ATIS

ATIS a été créée, en 2010, à l'initiative d'acteurs de l'économie sociale et solidaire, de collectivités locales et d'entrepreneurs sociaux. L'équipe salariée est aujourd'hui composée de 9 personnes.

ATIS accompagne l'émergence et le développement de projets d'innovation sociale et d'entreprises de l'économie sociale et solidaire : recherche de réponses nouvelles, pérennité du modèle économique, création ou maintien d'emplois, aide à l'implantation. Sont ciblés les projets à fort impact social et économiquement pérennes, créateurs d'emplois.

ATIS combine une palette de compétences complémentaires pour faire émerger et accélérer les projets d'innovation sociale : une expertise en matière d'économie sociale et solidaire, d'innovation sociale et modélisation économique; une connaissance fine du territoire et de l'écosystème entrepreneurial local et national; une capacité d'animation de groupes et mobilisation de l'intelligence collective.

A qui s'adresser ?

Clémence Jouvelet, chargée de mission Lot-et-Garonne
06 04 53 35 69

• Focus URSCOP

L'Union Régionale des Scop (URSCOP) Nouvelle Aquitaine est une association interprofessionnelle qui regroupe les sociétés coopératives des 3 anciennes régions (Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes).

L'URSCOP a 3 objectifs :

- représenter et faire connaître les SCOP, SCIC et CAE auprès des collectivités locales et territoriales, de l'Etat, de l'Union Européenne et, plus généralement, auprès de l'ensemble des partenaires économiques et sociaux;
- travailler sur l'élaboration de stratégies qui guident les grandes orientations du mouvement coopératif en Aquitaine, pour ainsi favoriser sa promotion;
- favoriser la connaissance mutuelle des coopératives, l'échange d'expériences et la naissance de partenariats. Elle encourage et accompagne la création et le développement des entreprises coopératives.

A qui s'adresser ?

Mickaël Valette, délégué régional
06 72 48 68 32

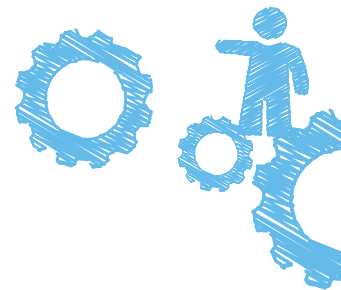
4.2 ACTEURS DE L'ESS EN LOT-ET-GARONNE

4.2.1 Les acteurs institutionnels

Acteurs de l'ESS	Lieu	Contact	ingénierie	cofinancement
Etat  Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	935 Av. Dr Jean Bru 47916 Agen Cedex 9	Mission Inclusion Economie Sociale et Solidaire Tél : 05 53 98 66 12	●	●
Région Nouvelle aquitaine  RÉGION Nouvelle-Aquitaine	14 rue François de Sourdis 33000 Bordeaux	Contact Lot-et-Garonne Responsable ESS sur le 47 Tél : 05 40 30 33 37	●	●
Département de Lot-et-Garonne  LOT-ET-GARONNE Le Département Cœur du Sud-Ouest	Hôtel du département 1633, avenue du Général-Leclerc 47922 Agen cedex 9	Mission animation territoriale Tél : 05 53 69 46 26	●	●

Les EPCI et les Communes			
Communauté d'Agglomération d'Agen	8 Rue André Chénier 47000 Agen	05 53 69 68 67	https://www.agglo-agen.net/
Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois	24 rue du vieux pont 47440 - Casseneuil	Mission agriculture et ESS 05 53 71 60 66	https://www.grand-villeneuvois.fr/
Val de Garonne Agglomération	Maison du développement Place du marché 47200 Marmande	05 53 64 40 46	https://www.vg-agglo.com/
Albret Communauté	Centre Haussmann 10 place Aristide Briand 47600 Nérac	05 53 97 55 97	http://www.albretcommunaute.fr/
CC des Bastides en Haut Agenais Perigord	1 rue des Cannelles 47150 Monflanquin	05 53 49 55 80	https://www.ccbastides47.com/





CC du Confluent et des Coteaux de Prayssas	30 rue Thiers 47190 Aiguillon	05 53 79 8115	https://www.communauteduconfluent.com/
CC des Coteaux et Landes de Gascogne	2366 route des Châteaux, Lieu-Dit Beteille 47250 Grézet-Cavagnan	05 53 83 65 60	http://www.cc-coteaux-landes-gascogne.fr/
CC Fumel Vallée du Lot	BP 10037 Place Georges Escande 47502 Fumel cedex	05 53 40 46 70	https://www.fumelvalleedulot.com/
CC Lot et Tolzac	Avenue de Comarque 47260 Castelmoron sur Lot	05 53 84 82 48	https://www.lotettolzac.fr/
CC du Pays de Duras	Impasse François Laguerre 47120 Duras	05 53 83 78 65	http://cc-paysdeduras.fr/
CC du Pays de Lauzun	Rue Pissebaque 47410 Lauzun	05 53 94 49 21	https://www.ccpl47.fr/

Chambres consulaires			
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	8 Rue André Chénier 47000 Agen	05 53 69 68 67	https://www.agglo-agen.net/
Chambre de Commerce et d'Industrie	24 rue du vieux pont 47440 - Casseneuil	Mission agriculture et ESS 05 53 71 60 66	https://www.grand-villeneuveois.fr/
Chambre d'Agriculture	Maison du développement Place du marché 47200 Marmande	05 53 64 40 46	https://www.vg-agglo.com/

Zoom sur la plateforme collaborative « **le coin des assos** » du Conseil départemental de Lot-et-Garonne

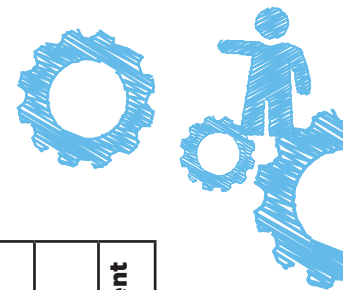
Le « Coin des assos » est un outil d'échange et d'entraide des associations mis en place en février 2020 par le Département de Lot-et-Garonne.

Cette plateforme collaborative innovante offre :





- la possibilité de proposer/demander des missions (temporaires ou permanentes) de bénévolat, ou du matériel (prêt ou don),
- des idées « sorties » grâce un agenda des événements proposés par les associations du territoire,
- un annuaire des associations,
- un recensement des formations gratuites dispensées par le service Vie citoyenne et associative du Département et les partenaires CRIB (Centre de ressources et d'information pour les bénévoles).

→ Pour y accéder c'est par ici : <https://lecoindesassos.lotetgaronne.fr/accueil>










4.2.2 Les principaux acteurs accompagnants les structures de l'ESS

Acteurs de l'ESS	Lieu	Contact	ingénierie	cofinancement
 <p>L'Agence de développement et d'innovation de la Nouvelle-Aquitaine Agence de Développement et d'Innovation</p> <p><u>Action:</u> développer l'activité via de l'innovation, et de la mise en réseau les acteurs régionaux. <u>Pour qui?</u> Entreprise et territoire qui souhaitent se développer</p>	<p>6 allée du Doyen Georges Brus 33600 Pessac</p>	<p>Tél: 06 82 53 98 59 Site: https://www.adi-na.fr/</p>	●	
 <p>Association pour le Droit à l'Initiative Economique :</p> <p><u>Action:</u> apporte une aide financière et accompagne dans la gestion des structures. <u>Pour qui?</u> Très petites entreprises et entrepreneurs qui ne sont pas éligibles aux crédits.</p>	<p>Chemin du Saylat Bâtiment Deltagro Bureau 31 Agropole 47550 Agen</p>	<p>Tél: 09 69 32 81 10 Site: https://www.adie.org/</p>	●	●
 <p>Agence de Recherche et de Développement de l'Insertion par l'Activité Economique</p> <p><u>Action:</u> donne des conseils et des appuis techniques extérieurs aux structures. Met en relation les chefs d'entreprises de structures de l'IAE avec les autres entreprises du département et garantis l'application d'une clause d'insertion dans les marchés publics. <u>Pour qui?</u> Structures d'Insertion par l'Activité Economique</p>	<p>Rue du Trech ZAC Agen sud 47000 Agen</p>	<p>Tél: 05 53 98 60 76 Mail: via le site internet Site: https://www.ardie47.org/</p>	●	
 <p>Association territoires et Innovation Sociale</p> <p><u>Action:</u> accompagnement personnalisé pour l'émergence de projets d'innovation sociale avec l'aide de partenaires, de formation et d'ateliers collectifs. <u>Pour qui?</u> Entreprises ESS et projet d'innovation sociales.</p>	<p>Chemin de Rieulet ZAE de la Confluence, 47160 Damazan</p>	<p>Tél: 06 04 53 35 69 Site: https://atis-asso.org/</p>	●	

 <p>Banque des territoires</p> <p>BANQUE des TERRITOIRES <small>GRUPE CAISSE DES DÉPÔTS</small></p> <p><u>Action</u>: financement de prêt et conseil d'investissement. <u>Pour qui?</u> Collectivités locales, organismes de logement social, entreprises publiques locales, professions juridiques et acteurs financiers.</p>	<p>38 rue de Cursol CS 61530 33081 Bordeaux cedex</p>	<p>Tél: 05 56 00 01 60 Site: https://www.banquedesterritoires.fr/</p>		●
 <p>Banque publique de l'investissement</p> <p><u>Action</u>: finance et accompagne les entreprises - à chaque étape de leur développement - en crédit, en garantie, en aide à l'innovation et en fonds propres. <u>Pour qui?</u> Entreprises et entrepreneurs.</p>	<p>52 quai de Paludate CS 91985 33088 Bordeaux Cedex</p>	<p>Tél: 05 56 48 46 46 Site: https://www.bpifrance.fr/</p>		●
 <p>Crédit Coopératif</p> <p><u>Action</u>: facilite la connaissance et la reconnaissance de l'Economie Sociale et Solidaire grâce à sa Fondation d'entreprise. Cette banque et coopérative concourt au développement de projets de L'ESS. <u>Pour qui?</u> Porteur de projet en lien avec l'ESS.</p>	<p>14, place Jean-Baptiste Durand, 47 000 Agen</p>	<p>Tél: 05 64 89 00 06 Mail: agen@credit-cooperatif.coop Site: https://www.credit-cooperatif.coop/Institutionnel</p>		●
 <p>BGE Lot-et-Garonne pour le DLA <i>Appui aux entrepreneurs</i></p> <p><u>Action</u>: accompagne les structures dans leur projet de création et de consolidation d'emploi, via la mise en place d'outils de gestion et un appui à l'organisation interne pour une meilleure gouvernance, mais aussi avec la diversification et la coopération des créations de projets. <u>Pour qui?</u> Associations employeuses, structures de l'ESS qui souhaitent développer leur activité.</p>	<p>Rue du Trech ZAC Agen Sud 47000 Agen</p>	<p>Tél: 05 53 66 20 50 Mail: dla47@creer.fr Site: https://bgeso.fr/</p>	●	●



 <p>Fédération Régionale des Entreprises d'Insertion</p> <p><u>Action</u>: aide à l'insertion durable dans l'emploi des personnes en difficultés sociale et professionnelle, en représentant, animant et accompagnant ces structures. <u>Pour qui?</u> Les entreprises d'insertion et de travail temporaire d'insertion.</p>	<p>18-20 rue Claude Tillier 75012 Paris</p>	<p>Tél: 01 53 27 34 80 Site: http://www.lesentreprisesdinsertion.org/</p>	<p>●</p>	
 <p>France active Nouvelle-Aquitaine</p> <p><u>Action</u>: accorde des prêts à taux zéro et des garanties bancaires. <u>Pour qui?</u> Structures n'ayant pas les caractéristiques pour obtenir un prêt auprès des banques traditionnelles.</p>	<p>Agropole Bâtiment Deltagro 3 Bureau 38 47310 Estillac</p>	<p>Site: https://franceactive-aquitaine.org/</p>	<p>●</p>	
 <p>Initiative Garonne</p> <p><u>Action</u>: aide à la création et au développement par des parrainages, mentorats ou bien par un simple accompagnement de gestion. Accorde aussi des prêts d'honneurs (sans intérêt). <u>Pour qui?</u> Jeunes entreprises qui cherchent à se développer sur le territoire de Val de Garonne-Guyenne-Gascogne.</p>	<p>35 rue Léopold Faye Résidence Guizières 47200 Marmande</p>	<p>initiative Garonne pour le secteur Marmandais Tél: 05 53 76 08 07 Site: http://www.initiative-garonne.fr/contact.php</p>	<p>●</p>	<p>●</p>
 <p>Initiative Lot-et-Garonne</p> <p><u>Action</u>: aide à la création et au développement par des parrainages, mentorats ou bien par un simple accompagnement de gestion. Accorde aussi des prêts d'honneurs (sans intérêt). <u>Pour qui?</u> Jeunes entreprises qui cherchent à se développer sur le Lot-et-Garonne et le territoire de Val de Garonne-Guyenne-Gascogne.</p>	<p>Technopole Agropole BP 112, 47931 Agen Cedex 9</p>	<p>Initiative Lot-et-Garonne pour le reste du département Tél: 05 53 77 20 28 Mail: contact@initiativelotetgaronne.fr Site: https://www.agropole.com/entreprise-ilg-56.html</p>	<p>●</p>	<p>●</p>
 <p>URSCOP Union régionale des SCOP et des SCIC Nouvelle aquitaine</p> <p><u>Action</u>: représente les coopératives ESS auprès des instances économiques et sociales, et guide les grandes orientations stratégiques du mouvement coopératifs. <u>Pour qui?</u> Les SCOP, SCIC et CAE de la région Nouvelle-Aquitaine.</p>	<p>URSCOP Nouvelle-Aquitaine Pôle Newton213 cours Victor Hugo 33130 Bègles</p> <p>URSCOP Aquitaine Pôle de Coopération 23 rue Hélène Boucher 40220 Tarnos</p>	<p>URSCOP Nouvelle-Aquitaine Mail: urnouvelleaquitaine@scop.coop Site: https://www.les-scop-nouvelle-aquitaine.coop/</p> <p>URSCOP Aquitaine Tél: 05 59 74 54 92 Mail: uraquitaine@scop.coop</p>	<p>●</p>	

5 - Nouvelles orientations économiques possibles

L'essor de l'ESS à l'échelle nationale est une réalité qu'il convient aussi de mettre à l'actif d'entreprises «classiques» et d'organisations professionnelles. Elles apportent un soutien sous deux formes. Elles nouent des partenariats financiers, commerciaux et techniques avec des structures de l'ESS. Certaines d'entre elles intègrent également dans leur fonctionnement les valeurs de l'ESS.

Deux grands types d'actions sont menés par les entreprises ou établissement privés pour soutenir cette nouvelle économie :

- La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), que la Commission Européenne a défini en 2011 comme «la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société».

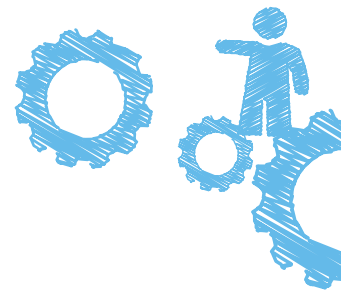
La RSE est essentiellement un concept par lequel les entreprises décident volontairement de contribuer à une société meilleure et à un environnement plus propre. Fondamentalement, la RSE représente les efforts d'une entreprise pour être plus responsable en ce qui concerne la société et l'environnement.

- Le mécénat qui se définit comme «le soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général».

Si les notions centrales de cette définition (soutien, absence de contreparties et intérêt général) conservent toute leur valeur, le développement du mécénat en France doit beaucoup aux mesures incitatives apportées par la loi du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, et à ses avancées successives.

Le mécénat se traduit par le versement d'un don (en numéraire, en nature ou en compétence) à un organisme pour soutenir une œuvre d'intérêt général. Si le bénéficiaire est éligible au mécénat déductible, le don ouvre droit, pour les donateurs (entreprises et particuliers), à certains avantages fiscaux.





Glossaire

AVISE: Agence d'ingénierie pour le développement de l'Economie Sociale et Solidaire et l'innovation sociale en France

BRSA: Bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active

CAE: Coopérative d'Activité et d'Emploi

CIS: Contrats à Impact Social

CNCRESS: Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire

CRESS: Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire

ESAT: Etablissement et Service d'aide par le Travail

ESUS: Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale

FAB-LAB: Laboratoire de Fabrication

GEIQ: Groupement d'Employeur pour l'Insertion et la Qualification

IAE: Insertion par l'Activité Économique

IIS: Investissement à Impact Social

PDI: Programme Départemental d'Insertion

RSE: Responsabilité Sociale des Entreprises

SCA: Société Coopérative Agricole

SCIC: Société Coopérative d'Intérêt Collectif

SCOP: Société Coopérative et Participative

SICA: Société d'Intérêt Collectif Agricole

UTASI: Unité Territoriale d'Action Sociale et d'Insertion

Économie Sociale & Solidaire

